

DEC170142DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe HARMAND, Mme Vanessa TOCUT et Mme Agnès PERRIN-ROUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 portant création de l'unité UMR9001, intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies (C2N), dont le directeur est M. Giancarlo FAINI ;

Vu la décision DEC162347INP du 10 janvier 2017 portant modification de la décision DEC161797INP du 27 juillet 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe HARMAND, DR1, Mme Vanessa TOCUT, IR1 et Mme Agnès PERRIN-ROUX, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juin 2016 et prend fin au 31 décembre 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marcoussis, le 13 janvier 2017

Le directeur d'unité
M. Giancarlo FAINI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.